



PREFET DE CORSE

Ajaccio, le 7 septembre 2015

**COMMUNIQUE DE PRESSE n° 16**

***Xylella fastidiosa* : point de situation au 7 septembre 2015**

Les prélèvements et les enquêtes épidémiologiques menées quotidiennement depuis l'identification du premier cas de *Xylella fastidiosa* en Corse ont permis d'identifier dix nouveaux foyers de la sous-espèce *multiplex* de la bactérie, portant le nombre total de foyers à 67 sur l'île.

Après le foyer identifié le 3 septembre à Furiani en Haute-Corse, ces dix foyers, tous situés en Corse-du-Sud, concernent exclusivement des polygales à feuille de myrte. La commune de Bonifacio est nouvellement concernée.

Par ailleurs, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a été informé par le laboratoire national de référence de la détection de la bactérie *Xylella fastidiosa*, sous-espèce *multiplex*, sur un *Pelargonium* cultivé en pot.

Cette analyse a été réalisée dans le cadre du plan de prélèvement autour d'un plant de polygale à feuille de myrte infecté à Bastelicaccia en Corse-du-Sud. Onze prélèvements sont en cours d'analyse sur dix espèces de végétaux différentes dans la même zone.

La source de contamination de ce *Pelargonium* n'est pas encore connue, et devra être établie par l'enquête épidémiologique en cours.

La prochaine réunion du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale se tiendra sous la présidence de Christophe Mirmand, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, le 9 septembre prochain.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons est accessible sur le site [www.corse.gouv.fr](http://www.corse.gouv.fr).